

DU NOUVEAU DANS VOS DÉMARCHES !



JE SUIS EMPLOYEUR

ACCIDENT À BORD

En cas d'accident, de maladie ou de décès en cours de navigation je dois, dès le retour au port :

- **remplir et envoyer** directement le Rapport de blessure, maladie ou décès (RPM 102, ancien CGP 102)
- **imprimer et remplir** la feuille d'accident du travail maritime (RPM 111)*
- **remettre** le RPM 111 au marin salarié victime de l'accident.



Ces démarches peuvent aussi être adressées par courrier au centre de Prestations maladie dont vous dépendez.

* Si je ne prends pas en charge le marin débarqué.

CONJOINT COLLABORATEUR

Je télécharge ma demande sur : www.enim.eu



J'envoie au centre des Cotisations des marins et armateurs mon dossier accompagné d'un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.

CCMA :

Arsenal de la marine Quai Solidor BP 125 35407 Saint-Malo Cedex

JE SUIS MARIN

MALADIE

J'envoie **directement** au service du Contrôle médical de l'Enim dont je dépends, **dans les 48 h :**

- **mes certificats médicaux**
- **mes arrêts de travail**

Toutes les adresses sur : www.enim.eu

CARRIÈRE

Mes questions, mes réponses sur :

- **Évolution** de mon classement catégoriel ?
- **Décision** de surclassement ou de reclassement ?

CCMA : surclass-ccma.sdpo@enim.eu

RETRAITE

Je m'adresse au centre des Pensions de l'Enim pour calculer mes droits :

- à pension de retraite
- à pension (maladie, accident, maladie professionnelle)
- d'allocation de cessation anticipée
- à pension de retraite anticipée « inaptitude »

CPA : [02 96 55 32 32 / cpa.sdpo@enim.eu](http://02.96.55.32.32/cpa.sdpo@enim.eu)

ACTION SANITAIRE & SOCIALE

Le Service Social Maritime vous répond **directement** pour :

- Les questions sur votre accès aux droits
- Les conséquences sociales d'un accident de travail maritime, d'un arrêt maladie ou de maternité
- La prévention de la désinsertion professionnelle en cas d'inaptitude temporaire ou définitive
- Le maintien à domicile lors de situation de handicap ou de perte d'autonomie

0 811 701 703

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

www.ssm-mer.fr